

INTERNATIONAL • LOI SÉCURITÉ GLOBALE

Loi « sécurité globale » : le Conseil de l'Europe exhorte le Sénat à amender le texte

L'article 24 de la proposition de loi porte en l'état « atteinte à la liberté d'expression », estime la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Le Monde avec AFP

Publié le 18 décembre 2020 à 04h31, modifié le 18 décembre 2020 à 07h24

• Lecture 1 min.

Le Conseil de l'Europe a exhorté, jeudi 17 décembre, le Sénat, qui examine en janvier la proposition de loi sur la « sécurité globale », à amender ce texte, estimant que son très controversé article 24 portait en l'état « atteinte à la liberté d'expression ».

« Le texte de cet article tel qu'il est soumis à votre examen demeure, à mon sens, insatisfaisant du point de vue du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales », écrit la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatovic, dans une lettre datée du 15 décembre et adressée aux membres de la commission des lois de la Chambre haute et à son président, François-Noël Buffet.

Lire aussi |  [Loi « sécurité globale » : le Sénat veut, lui aussi, réécrire l'article 24](#)



« Je considère que l'interdiction érigée par l'article 24 (...) constitue une atteinte au droit à la liberté d'expression, laquelle inclut la liberté d'informer, et que la compatibilité d'une telle ingérence avec l'article 10 de la [Convention européenne des droits de l'homme], qui garantit ce droit, apparaît pour le moins douteuse », écrit encore M^{me} Mijatovic.

Une « atteinte au droit à la liberté d'expression »

Adoptée par les députés, la proposition de loi sur la sécurité globale suscite depuis des semaines de vives critiques de la part de la gauche, des journalistes et des organisations non gouvernementales (ONG) de défense des libertés. Est notamment visé l'article 24, qui interdit et pénalise la diffusion malveillante d'images des forces de l'ordre. Face au tollé provoqué par cet article, le gouvernement a finalement laissé au Parlement le soin de trouver une nouvelle formulation alors que le texte doit passer devant le Sénat en janvier.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

« Cette interdiction constitue une atteinte au droit à la liberté d'expression, laquelle inclut la liberté d'informer, et elle est de nature à aggraver la crise de confiance entre une partie de la population et une partie des forces de l'ordre, ce qui ne saurait concourir à la protection de ces dernières », estime encore la commissaire.

« A ce stade de la procédure » parlementaire, « c'est à vous qu'il appartient de veiller à la compatibilité de ce texte avec les normes relatives aux droits de l'homme auxquelles la France est partie », lance encore aux sénateurs M^{me} Mijatovic, qui les « exhorte donc à supprimer cette interdiction ».

Notre sélection d'articles sur la loi « sécurité globale »

Retrouvez tous nos articles sur la proposition de loi sur la « sécurité globale » dans notre rubrique.

- **Résumé :** les principales mesures de la proposition de loi
- **Vos questions, nos réponses :** « L'épisode de l'article 24 montre le poids que s'est octroyé Gérard Darmanin dans le dispositif gouvernemental »
- **Analyse :** Filmer les policiers, un droit bafoué avant même la loi sur la « sécurité globale »
- **L'éditorial du « Monde » :** Dans la police, une grave crise de commandement
- **Portrait :** Gérald Darmanin, la tête de pont sécuritaire du gouvernement
- **Tribune :** « Nous n'accréditerons pas nos journalistes pour couvrir les manifestations »
- **Interview :** « Avec toutes ces lois sécuritaires, nous construisons les outils de notre asservissement de demain »

Le Monde avec AFP